



COMMUNIQUÉ

Le Conseil de la langue française (CLF) de l'Université de Moncton a appris qu'un examen de fin du semestre d'automne 2017 a été présenté en anglais à la Faculté d'Ingénierie du campus de Moncton.

Conformément à la politique linguistique de l'Université (art. 10), «tous les cours, les laboratoires, les épreuves de contrôle ou les enseignements doivent se donner en français à l'exception des cours d'anglais, des cours de langues étrangères et des cours de l'Éducation permanente destinés uniquement aux anglophones.»

Le Conseil, dont le mandat est de veiller à l'application de la politique linguistique de l'U de M, n'a pas reçu de demande de dérogation à cette règle. La présentation d'un examen en anglais est donc une infraction aux textes de l'institution. Et, partageant la démarche des responsables de la Faculté d'ingénierie, le CLF trouve cette situation inacceptable.

Le Conseil encourage le doyen de la Faculté d'ingénierie à envisager, en étroite collaboration avec les étudiants et l'enseignant, toutes les mesures rectificatives éventuelles qui respectent la politique linguistique de l'Université de Moncton.

Moncton le 15 décembre 2017

Contact

Gervais Mbarga, Ph. D.
Président du Conseil de la langue française
Tél : 858 4287
gervais.mbarga@umoncton.ca